



1006619401

DATE DEPOT :	2010-07-30
NUMERO DE DEPOT :	66194
N° GESTION :	1998B16064
N° SIREN :	420375610
DENOMINATION :	CREATIS GROUPE
ADRESSE :	71 AV VICTOR HUGO 75116 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/06/14
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DIRIGEANT SOCIAL
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL

PL 14/6/10 AU :
PF 4/6/10 EA - NJ
CREATIS GROUPE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1.821.887 Euros
71 Avenue Victor Hugo
75116 - PARIS
420 375 610 RCS PARIS

98BJ6064

OG 4/6/10
CA 10/6/10 AT

DECISION DU PRESIDENT DU 14 JUIN 2010

RB 18/5/10

G.T.C. de Paris		
I	M	R
30 JUL. 2010		
N° DE DÉPOT 66194		

Le quatorze juin,
à huit heures,
au siège social,

Le Président, Monsieur André-Paul BAHUON, demeurant Appartement 332 Pleiades,
175 boulevard Saint Denis - 92 400 COURBEVOIE

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2010.

REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président rappelle que :

- par décision en date du 4 juin 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé une augmentation de capital en numéraire de 9.943 euros par émission de 652 actions de 15,25 euros de nominal, émises au prix de 32,25 euros soit avec une prime d'émission de 17 euros ;
- par la même décision, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés et de réserver la souscription des 652 actions nouvelles à :

- Madame Odette BECU
Demeurant 13, bd Clémenceau, Bat A.302, Centre Hermès - 83300 DRAGUIGNAN.

A concurrence de 154 actions

- Madame Michèle BECU
Demeurant 4 Lot SIMEON, Chemin de Billette - 83300 - DRAGUIGNAN

A concurrence de 466 actions

- Madame Isabelle GARROUSTET
Demeurant 93/103 Rue d'Aguesseau - 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT

A concurrence de 32 actions

Total : 652 actions.

A

les actions nouvelles pouvaient être souscrites en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;

Les actions nouvelles devaient être libérées en totalité lors de la souscription.

- l'assemblée générale a donné tous pouvoirs au Président pour procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, recueillir les souscriptions et les versements, constater les libérations par compensation et prendre toutes mesures pour parvenir à la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Puis le Président indique que les 652 actions nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles en conformité des conditions de l'émission.

Il précise que :

Les souscriptions ont été libérées en numéraire à concurrence de 21.027 euros. Les fonds provenant des souscriptions en numéraire ont été déposés à la Banque LCL 85 B Avenue de Wagram – 75017 PARIS, laquelle a délivré le 10 juin 2010 le Certificat du dépositaire prévu par la loi.

En conséquence, le Président propose de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification corrélative des statuts.

Le Président adopte les décisions suivantes :

- Le Président, au vu des pièces et documents présentés, constate la réalisation définitive à la date du 11 juin 2010 de l'augmentation de capital de 9.943 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2010.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président

André-Paul BAHUON

